

DÉCISION du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2023 - 042

OBJET : Attribution subventions dans le cadre de la CGEAC - 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, avenue François Mitterrand, à la suite de la convocation faite le 26 mai par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Philippe PARRAUD (Axat) à Jean Claude MICHELOU (Axat), Evelyne GARROS (Chalabre) à Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), François LACROIX (Espezet) à Francis SAVY (Mazuby), Didier PARIS (Fontanes de Sault) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers) à Bruno CARBONNEL (Chalabre)

Excusés : Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Claude PELOFI (Comus), Daniel CALVI (Ginols), Lydie MUNIER (Joucou), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Jacques MANDRAU (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers)

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Eric COUE (Espérazza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 47

Votants : 53

Excusés : 13

Absents : 18

Une Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (C.G.E.A.C.) pour les Pyrénées Audoises a été signée le 22 octobre 2020 par délibération DC 2020-111 puis son avenant en date du 4 décembre 2020 par délibération DC 2020-134.

Cette convention acte d'une démarche engagée par la Communauté de communes du Limouxin avec le C.T.E.A.C. sur la période 2015 /2018 pour mettre l'action culturelle au cœur du projet de développement du territoire. Cette démarche est donc désormais élargie à l'ensemble de la vallée de l'Aude.

Les signataires de cette convention sont l'Etat (Préfecture, DDCSPP), le Rectorat de l'académie de Montpellier, l'ARS d'Occitanie, le Département de l'Aude, le P.E.T.R. de la Vallée de l'Aude, la commune de Limoux, la Communauté de communes du Limouxin et la Communauté de communes des Pyrénées audoises.

Une programmation d'actions est proposée pour l'année 2023 engageant la participation financière de la CCPA sous forme de subventions pour un montant de **9 265 €**, appelant des financements collatéraux de la DRAC et du Département de l'Aude.

Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturel de la vallée de l'Aude - PROGRAMMATION 2023
Tableau récapitulatif des actions proposées et des financements CCPA sollicités

	PORTEURS de PROJETS	ACTIONS	COÛT GLOBAL TTC	CCPA demandé	CCPA retenu
ACTIONS COMMUNES à la CC des PYRENEES AUDOISES et à la CC du LIMOUXIN					
1	Association Rural d'Education Populaire - AREP	Odyssée sensible dans la Haute Vallée de l'Aude	8 611 €	1 000 €	1 000 €
2	Artistes à suivre	Hors les murs	5 980 €	500 €	500 €
3	Artistes à suivre	PasSage	7 100 €	1 000 €	800 €
4	Association L'accroche notes	Intervention d'artistes sur le stage de musiques actuelles amplifiées	4 500 €	1 000 €	800 €
5	Association Théâtre Populaire de l'Aude	Représentations du spectacle : SEUIL	4 450 €	750 €	500 €
6	Le Théâtre dans les vignes	Le Théâtre dans les Vignes s'engage auprès des établissements du Limouxin pour apporter aux jeunes l'expérience du spectacle et de la pratique théâtrale	15 000 €	2 000 €	500 €
7	La Claranda	Parcours d'artistes à la Maison Paysanne de l'Aude avec L'Oiseau Ravage et Guillaume Lopez Solo	6 550 €	800 €	0 €
8	Lud'Aude	Une appropriation culturelle par la démarche ludique et artistique	8 490 €	800 €	500 €
9	Association Les bâtisseurs de l'insolite	A la découverte du monde du cinéma	11 000 €	2 000 €	1 000 €
ACTIONS SPECIFIQUES A LA CC des PYRENEES AUDOISES					
1	La Claranda	Stage de chant, technique et interprétation avec les artistes Marie SIGAL & Frédéric SCHADOROFF	6 420 €	1 500 €	800 €
2	MJC Puivert	Découvrir les genres de films du cinéma	12 250 €	2 500 €	1 250 €
3	MJC Puivert	Traces de vie à Puivert	12 300 €	2 000 €	1 250 €
4	Collège Antoine Pons à Chalabre	Redécouvrir le Quercorb du Moyen-Âge au XXIe siècle	365 €	365 €	365 €
5	Association Aventure sans frontières	"L'art et la nature"	5 546 €	5 546 €	0 €
6	ASPAM - Association pour l'action musicale	"La fille du régiment", opéra comique en 2 actes	13 885 €	0 €	0 €
Total Actions proposées en 2023			122 447 €	21 61 €	9 265 €

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la commission Culture,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la programmation 2023 de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle ;
- **ATTRIBUE** les subventions dans le cadre de la CGEAC conformément au tableau sus présenté

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 1^{er} juin 2023

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 07.06.2023
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 07.06.2023*

